

*Article 31 du Règlement.*

«Oh! nous aurions pu faire davantage pour réduire le déficit», a déclaré le premier ministre aux spectateurs et aux auditeurs réunis hier soir dans le sud de l'Ontario. «Si nous avions fait davantage plus tôt, nos problèmes seraient moins aigus aujourd'hui, cela ne fait aucun doute», a reconnu notre premier ministre devant un auditoire en colère. «Oui», a-t-il avoué à ceux qui attendent un secours, «la taxe sur les produits et services arrive à un moment difficile alors que le pays s'engage dans une période de récession.» Mais fera-t-il quelque chose à ce sujet? Eh bien, le moment n'est jamais bien choisi pour une nouvelle taxe, nous dit-on. De plus, notre vaillant chef fait ce qu'il juge bon et non pas ce que l'écrasante majorité des Canadiens sait être bon. Cela ne ressemble-t-il pas à la confession d'un loup? On peut presque entendre dans le lointain le prédateur repentant agenouillé dans le confessionnal et demandant à son confesseur de lui donner rapidement l'absolution, car, mon Père, je crois entendre des moutons venir dans le vallon.

\* \* \*

[Français]

**REVENU CANADA**

**M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts):** Monsieur le Président, le ministre du Revenu national applique une politique discriminatoire envers les contribuables canadiens.

M. Réjean Perron, de La Tuque, n'avait pas déclaré ses revenus pour 1985-1986.

Madame Joncas, de la section de l'identification et de l'observation lui a fait parvenir, le 6 octobre 1989, une lettre lui ordonnant d'effectuer ses déclarations d'impôts dans les plus brefs délais.

Monsieur Perron s'étant exécuté, Revenu Canada lui devait de l'argent pour les deux années en cause. Cependant, le ministre refuse de le rembourser sous prétexte qu'il a dépassé le délai de trois ans pour faire sa réclamation.

Comment M. Perron peut-il faire appliquer ce délai quand il reçoit la lettre quatre ans après l'année 1985?

Monsieur le ministre, votre ministère se fout des citoyens en abusant de ses pouvoirs administratifs. S'il est normal que tout citoyen paye ses impôts à l'État, il devrait en être ainsi lorsque c'est à l'État à payer.

Dans le cas de M. Perron, malgré le fait que vous soyez au courant, vous n'avez rien fait, si ce n'est que de refiler le problème au ministre des Finances.

J'en conclus donc que ça doit être cela que ça veut dire quand vous dites que vous prenez vos responsabilités.

[Traduction]

**LE TRAFIC DE NAVIRES-CITERNES**

**Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe):** Monsieur le Président, il s'est écoulé près de deux ans depuis que le déversement de pétrole causé par le Nestucca au large de la côte de la Colombie-Britannique confirmait nos pires craintes au sujet du transport du pétrole. Cet incident a entraîné un débat d'urgence à la Chambre et des appels en vue d'une enquête publique complète et d'une évaluation environnementale de l'installation de chargement Westbridge, dans le port de Vancouver.

Depuis lors, le trafic de navires-citernes dans le port de Vancouver et dans le détroit de Juan de Fuca a quadruplé. La taille des pétroliers s'est accrue et le volume des exportations de brut a augmenté de 2 000 p. 100. Malgré des avertissements répétés et des recommandations figurant dans au moins trois rapports notoires, et en dépit du fait que la Garde côtière ait admis ne pas être équipée pour faire face à un déversement important, le gouvernement a refusé d'agir.

La semaine dernière, le gouvernement a reçu le rapport final du Comité Brander-Smith sur les systèmes de sécurité des navires-citernes. Sa réaction était prévisible. Encore une fois, il a feint d'ignorer qu'un déversement important de pétrole dans le détroit de Juan de Fuca, déversement qui toucherait également les Îles-du-Golfe, est inévitable.

• (1410)

Les preuves sont claires et le risque d'une catastrophe est évident. Quand le gouvernement agira-t-il dans l'intérêt des habitants de la Colombie-Britannique et appliquera-t-il les recommandations du comité Brander-Smith?

\* \* \*

[Français]

**LA VIOLENCE CONJUGALE**

**Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert):** Monsieur le Président, à l'échelle du pays, une femme sur 10 est victime de violence conjugale verbale, sexuelle ou physique. La plupart des victimes de violence conjugale ne feront appel à la police qu'après la 34<sup>e</sup> agression. Ce chiffre ne tient pas compte des milliers de femmes qui n'ont jamais porté plainte suite aux attaques de leur conjoint.

Monsieur le Président, le lundi 12 novembre, les femmes de Châteauguay pourront bénéficier d'un nouveau foyer pour échapper à la violence de leur conjoint. La nouvelle maison d'hébergement, la Re-Source, ouvrira ses portes grâce à un prêt hypothécaire sans intérêts de